

Garantie limitée Tables roulantes et plateaux Wachsen

Tous les équipements sont garantis à l'acheteur d'origine, et à aucune autre partie, comme étant exempts de défauts de matériaux et de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et de service, et lorsqu'ils ont été correctement stockés, installés, entretenus et utilisés.

Cette garantie limitée ne s'applique pas aux produits qui ont été modifiés, reconstruits ou réparés sans l'autorisation expresse d'Hydrotek Hydroponics. La garantie sera annulée pour tout produit mal installé, soumis à une mauvaise utilisation, à un abus, à une négligence, à un test inadéquat, à une installation inadéquate, à un stockage inadéquat, à une manipulation inadéquate, à un stress physique anormal, à des conditions environnementales anormales, à un accident ou à une utilisation contraire à toute instruction émise. La seule obligation d'Hydrotek Hydroponics dans le cadre de cette garantie, et le seul recours de l'acheteur, seront limités à la réparation ou à l'échange de toute(s) pièce(s) qui pourrait(ent) s'avérer défectueuse(s) dans le cadre d'une utilisation et d'un service normaux comme suit : toutes les pièces en plastique sont couvertes par une garantie limitée à vie, tous les composants structurels métalliques et les supports de treillis dans un délai de deux (2) ans, et toutes les autres pièces dans un délai d'un (1) an à compter de la date d'expédition par Hydrotek Hydroponics à l'acheteur initial, et que l'examen d'Hydrotek Hydroponics jugera à sa satisfaction comme étant défectueuses. L'acheteur n'a aucun droit au-delà de ce seul recours, y compris pour un remboursement ou un crédit.

En outre, la garantie de la table roulante et du plateau de table sera annulée si les conditions suivantes ne sont pas respectées:

- a. Les serres utilisent une toiture avec une protection appropriée contre les rayons UV.
- b. Utilisation uniquement à des fins d'horticulture ou d'agriculture.
- c. Les tolérances de poids (lb/pi²) ne sont pas dépassées.
- d. La température maximale du plateau ne doit pas dépasser 60°C (140°F).
- e. Les tables et les plateaux sont installés conformément au manuel d'instructions fourni. Le fait de ne pas ancrer correctement les pieds du banc au sol annule la garantie.
- f. Les plateaux ne sont pas retirés de la table après l'installation.
- g. Seules la colle, la quantité et la méthode spécifiées dans le manuel d'installation sont utilisées.

Cette garantie limitée est également nulle si une partie de la table ou des plateaux a été pliée, modifiée ou autrement contrainte d'une manière non prescrite par le fabricant, y compris, sans s'y limiter, en appliquant ou en permettant autrement à la table ou au plateau d'entrer en contact avec les produits suivants: a) hypochlorite de sodium ou eau de Javel; b) composés d'ammonium quaternaire; (chlorure de benzalkonium, chlorure de benzéthonium, chlorure de méthylbenzéthonium, chlorure de cétkonium, chlorure de cétylpyridinium, cétrimonium, cétrimide, chlorure de dofanium, bromure de tétraéthylammonium, chlorure de didécyldiméthylammonium et bromure de domiphène. c) composés peroxygénés; d) bisulfate de sodium; e) acide; f) sel; g) hydroxyde de calcium; h) ou g) tout autre produit chimique. La paille et le plateau doivent être nettoyés uniquement avec un savon non corrosif et de l'eau.

L'acheteur doit livrer toute(s) pièce(s) soumise(s) à cette garantie limitée à Hydrotek Hydroponics, fret payé d'avance, pour examen. L'acheteur accepte qu'Hydrotek Hydroponics ne soit pas responsable des dommages indirects ou des pertes accidentelles, y compris, mais sans s'y limiter, les intérêts, les frais d'avocat, les frais de justice ou les frais financiers, découlant de l'achat, de l'installation et/ou de l'utilisation des marchandises. L'acheteur assumera toute responsabilité pour les dommages matériels, les blessures corporelles, le décès ou d'autres dommages subis par un tiers à la suite de toute réclamation alléguant une violation de la garantie, une conception, une construction ou une installation négligente. L'acheteur accepte d'indemniser, de défendre et de dégager Hydrotek Hydroponics de toute responsabilité en cas de réclamation, y compris les honoraires d'avocat et les frais de justice, en rapport avec une ou plusieurs réclamations pour violation de garantie ou conception, construction ou installation négligente des biens, présentées par des tiers pour des dommages matériels, des blessures ou un décès.

L'acheteur reconnaît et accepte que les produits qu'il achète puissent contenir, être contenus, incorporés, attachés ou emballés avec des produits fabriqués par un tiers ("Produits tiers"). Les Produits Tiers ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Pour éviter tout doute, le Vendeur ne fait aucune déclaration ou garantie concernant les Produits Tiers.

Cette garantie remplace expressément toutes les autres garanties exprimées ou implicites, y compris les garanties de qualité marchande et d'aptitude à l'emploi, ainsi que toutes les autres obligations ou responsabilités de notre part. Nous n'assumons, ni n'autorisons aucune autre personne à assumer pour nous, aucune autre responsabilité en rapport avec la vente de l'équipement ou de toute partie de celui-ci. Nous ne donnons aucune garantie quant à un niveau spécifique de production ou de performance, ou quant à des pièces ou accessoires non fournis par nous. Les garanties sur les pièces achetées, telles que les moteurs électriques et les commandes, sont limitées aux termes de la garantie accordée par notre fournisseur. Hydrotek Hydroponics se réserve le droit de modifier les modèles et les spécifications à tout moment sans préavis ni obligation. À L'EXCEPTION DES GARANTIES EXPRESSES LIMITÉES DÉCRITES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT, (A) NI HYDROTEK HYDROPONICS NI AUCUNE PERSONNE EN SON NOM N'A FAIT OU NE FAIT DE DÉCLARATION OU DE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE QUELLE QU'ELLE SOIT, Y COMPRIS LES GARANTIES DE : (i) la COMMERCIALISATION ; (ii) l'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ; (iii) le TITRE ; (iv) l'ABSENCE DE CONTREFAÇON ; OU (v) LA PERFORMANCE DES MARCHANDISES AUX NORMES SPÉCIFIQUES AU PAYS D'IMPORTATION, QU'ELLE SOIT DÉCOULÉE DE LA LOI, DE LA COUR DE COMMERCE, DE LA COUR DE PERFORMANCE, DE L'USAGE COMMERCIAL OU AUTREMENT, TOUTES CES CLAUSES SONT EXPRESSÉMENT EXCLUES, ET (B) L'ACHETEUR RECONNAÎT QU'IL NE S'EST APPUYÉ SUR AUCUNE REPRÉSENTATION OU GARANTIE FAITE PAR HYDROTEK HYDROPONICS, OU TOUTE AUTRE PERSONNE EN SON NOM, À L'EXCEPTION DE CE QUI EST SPÉCIFIQUEMENT DÉCRIT DANS LE PRÉSENT DOCUMENT.